

DEPÔT DE SIGNATURE

Version 2014-1

DOCUMENTS À PRODUIRE OBLIGATOIREMENT

1- Une déclaration de dépôt de signature à établir sur papier à en-tête de la société :

• Si le déposant est le représentant légal de l'entreprise (Président Directeur Général, Directeur Général, Gérant, Entrepreneur Individuel, Propriétaire de l'entreprise), indiquer :

« Je soussigné..... (Nom, prénom, qualité) dépose ma signature à la Chambre de Commerce et d'industrie de Limoges et de la Haute-Vienne »

Signature (1) et cachet de l'entreprise

• Si le déposant est un salarié de l'entreprise, indiquer :

« Je soussigné..... (Nom, prénom, agissant en qualité) autorise

M..... (Nom, prénom) à déposer sa signature à la Chambre de commerce et d'industrie de Limoges et de la Haute-Vienne ».

Signature du déposant

Signature (1) et cachet de l'entreprise

2- Fiche de dépôt de signature :



FICHE DE DEPOT DE SIGNATURE POUR DUMP

Nom : _____ Prénom : _____

Nom de l'entreprise : _____

N° SIRET : _____

Adresse l'entreprise : _____

Code Postal : _____

Téléphone/professionnel : _____

E-Mail : _____

DEPOSEUR DE SIGNATURE : _____ CACHET DE L'ENTREPRISE : _____

REFERENCES DES PIÈCES JOINTES

CCN1 : _____ CPassport : _____ CPermis de conduire : _____

Titulaire : _____

Déclarer : _____

Document communiqué sur demande de la CCI de Limoges et de la Haute-Vienne. Toute réimpression est formellement interdite. Toute utilisation non autorisée sans la permission écrite de la CCI de Limoges et de la Haute-Vienne est formellement interdite. Toute réimpression est formellement interdite. Toute utilisation non autorisée sans la permission écrite de la CCI de Limoges et de la Haute-Vienne est formellement interdite.

3- Une photocopie d'une pièce officielle d'identité recto/verso du déposant (2) portant la mention :

« Je soussigné.....certifie que cette photocopie est conforme à l'original ».

Suivie de la signature originale du titulaire

Nous vous signalons que le dépôt de signature est effectué sous votre propre responsabilité et qu'il vous appartient de nous informer immédiatement par courrier, lorsqu'un dépôt de signature cesse d'être valable. En aucun cas, la Chambre de commerce et d'industrie ne pourrait être tenue pour responsable des visas qu'elle effectuerait à partir d'une signature déposée, dont l'annulation ne lui aurait pas été signalée. Dans ce cas, elle se réserve le droit de se retourner contre le déposant négligent.

(1) signature du représentant légal de l'entreprise

(2) carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire ou titre de séjour en cours de validité exclusivement (carte d'identité étrangère non valable).

« Les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement automatisé destiné à authentifier la signature déposée à la CCI dans le cadre de la réalisation de formalités à l'International, et ne feront l'objet d'aucune communication externe sans votre autorisation ou pour répondre à des obligations réglementaires. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition en vous adressant au correspondant informatique de la CCIL cil@limoges.cci.fr »